SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Fabrique de Soie Artificielle à VAULX EN VELIN

Description de l'établissement

Nom: Fabrique de Soie Artificielle

11 avenue Bataillon Carmagnole Liberté Adresse:

Commune principale: VAULX EN VELIN (69256)

Communes secondaires Non renseigné Activités : Non renseignée Description: Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 12/07/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant: SSP40727950101

Ancien identifiant SIS: Non renseigné

Le site a été exploité pour des activités industrielles jusqu'en 1980 par Rhone Description¹:

Poulenc Textile.

1. Périmètre sud - partie de la parcelle BR 598

Dans le cadre d'un aménagement, des impacts en PCH et hydrocarbures ont été mis en évidence.

Des travaux d'excavation ont été réalisées mais des impacts résiduels restent

(PCB 4600mg/kg maximum, HCT 4000 mg/kg maximum).

Un complexe geotextile + geomembrane + geotextile a été mis en place en fond de fouille.

Aucun impact dans la nappe n'est signalé dans le rapport de fin de travaux.

2. Périmètre "nord" - partie de la parcelle BN64 :

Les investigations menées par l'aménageur ont montré la présence d'un ancien bassin de rétention. Des impacts en HCT (40 000mg/kg),

HAP (299 mg/kg), BTEX (320mg/kg), COHV (36,65 mg/kg), PCB (43,7 mg/kg) ont

été mesurés dans les sols.

Un impact en COHV (17,2 g/L en TCE) est également signalé dans la nappe au droit du site.





Documents associés²: Non renseiané

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 12/07/2023

Enjeux et environnement : 1. Périmètre sud "centrale" :

Le site est un terrain d'environ 23 000 m2 sur la commune de Vaulx en Velin dans le département du Rhône.

Il est bordée au Nord par l'avenue des Canuts, au Sud par la rue Bataillon-Carmagnole Liberté, à l'Est par l'avenue Roger Salengro et à l'Ouest par la rue de la Poudrette

L'ensemble du site s'inscrit dans le projet plus global de requalification du quartier de la Soie, principalement occupé par des activités industrielles, et dont une partie a déjà été mis en oeuvre.

Des secteurs résidentiels sont présents à l'Est et au Sud du projet global. A l'issue du programme d'aménagement, le secteur sera à vocations résidentielle et tertiaire.

Le cours d'eau le plus proche du site est le Canal de Jonage, qui circule d'est en ouest à environ 1km au nord.

Jusqu'en 1924, l'occupation du site était à usage agricole. En 1924, c'est la société Rhone Poulenc qui exploite l'usine de fabrication de textile TASE (usine de la Soie Artificielle du Sud Est), jusqu'en 1981.

En 1981, arrêt de la production de la TASE, reprise des locaux par des activités commerciale et de négoce.

En 1994, fin de l'occupation des bâtiments de l'usine à l'exception de la zone ouest, utilisée pour différentes activités industrielles et culturelles.

Entre 2008 et 2009, la majorité des bâtiments de l'ancienne usine sont détruits.

2. Périmètre nord "triangle" :

Le projet d'aménagement, communiqué par la Métropole de Lyon, est la création d'un espace public extérieur sur une partie de la parcelle cadastrée BN n°64, à savoir une esplanade. Hormis une voie d'accès pompier qui présentera un revêtement de surface bétonné, l'ensemble de la zone sera revêtu par du sable stabilisé.

Description3:

1. Périmètre sud "centrale"

Ce secteur fait l'objet du plan de gestion du 9 novembre 2011 en vue de son réaménagement (construction d'immeubles). Le dossier indique que compte tenu des méthodes de réhabilitation envisagé par le projet, aucun niveau de pollution résiduelle ne sera laissé en place.

Au niveau de la parcelle BR 598 :

Dans le cadre des travaux d'aménagements de l'Esplanade TASE en 2020, les entreprises de travaux ont fortuitement mis à jour une canalisation enterrée le long d'un bâtiment tertiaire (ex industriel et hors emprise) qui sera conservé. L'entreprise mandataire des travaux a réalisé des prélèvements de sols, bétons et sédiments et les analyses réalisées sur les matériaux présents dans la canalisation ont mis en évidence la contamination de ces sédiments par des PCB à des teneurs élevées. Dès lors, BURGEAP a été sollicité pour assister la Maîtrise d'Ouvrage et plusieurs prélèvements ont été réalisés à la pelle mécanique le long du linéaire en octobre 2019

(environ 70 ml répartis sur un linéaire nord et un linéaire sud par





rapport à un décroché architectural du bâtiment), au droit même des sédiments contenus dans la canalisation, mais aussi sur les bétons et sur les sols sousjacents à différentes profondeurs.

Les impacts identifiés dans les sols au droit de la canalisation nord ont été traités lors de travaux et d'une gestion hors site pendant l'été 2020. Ces travaux ont donné lieu au rapport de fin de travaux BURGEAP n°RSSPCE10574-01 en date du 16 septembre 2020.

La partie Sud de la canalisation a quant à elle fait l'objet d'investigations complémentaires et d'un plan de gestion pour définir les moyens technico-économiques de la gestion des pollutions identifiées, au regard de l'usage futur du site et des enieux sanitaires et environnementaux.

Des prélèvements de sol de contrôle ont été réalisées en fond de fouille au droit des mailles PM1 à PM7 constituant le linéaire de la canalisation avant la pose d'un complexe étanche constitué d'un géotextile antipoinçonnement, une géomembrane et un géotextile anti-poinçonnement. Des contrôles de bords de fouille ont également été réalisés lorsqu'ils étaient faisables.

Des contrôles de fond et bords de fouille ont été réalisés sur les mailles S3, S4 et S7 à l'issue des excavations.

A l'issue de ce premier contrôle, des terrassements complémentaires ont été réalisés lorsque les teneurs mesurées en PCB (7) ne satisfaisaient pas les objectifs ou ont été jugées trop élevées par la maitrise d'ouvrage, dès lors que ces terrassements étaient techniquement réalisables.

Les teneurs résiduelles mesurées sont soit conformes aux valeurs de réhabilitation définies pour le site, soit en deça du seuil de définition des déchets inertes pour le paramètre PCB, soit à des teneurs localement non conformes mais aucune opération complémentaire de terrassement n'était envisageable dans ces zones. En effet, la présence d'ouvrage (fondations inconnues du bâtiment attenant, ou réseau d'infiltration des eaux pluviales) a constitué une imite technique aux travaux à des terrassement complémentaires.

D'autre part, dans le cadre de ces travaux de réhabilitation, la qualité de la nappe souterraine circulant à l'aplomb du site a été contrôlée en amont, pendant et après le chantier. Les concentrations pour l'ensemble

des paramètres recherchés sont restées inférieures aux limites de quantification du laboratoire.

Compte tenu de ces résultats, il est recommandé :

Sur le linéaire Nord :

Les fouilles PM9 et PM10 présentant toutes les deux des concentrations en PCB notables mais toutefois bien inférieures aux concentrations en PCB décelées sur le linéaire Sud, nous recommandons le terrassement et la mise en stock par passes de 50 cm pour chacune des deux mailles et jusqu'à une profondeur de 2 m sous la cote du fil d'eau de la canalisation.

Chacun de ces stocks devra faire l'objet d'analyses spécifiques sur les PCB pour définir la filière par lot de 25 m3. A l'issue de ces excavations, nous recommandons la réalisation de prélèvements de fond de fouilles pour analyses HCT, PCB et chlorobenzènes.

Selon les teneurs résiduelles, il conviendra de définir une stratégie de gestion.

Sur le linéaire Sud:

Il est recommandé la réalisation d'investigations complémentaires afin de définir les extensions verticales et horizontales des pollutions identifiées en PCB. Le toit de la nappe d'eau souterraine étant attendu





à 16 m de profondeur, nous recommandons de réaliser des sondages jusqu'à cette profondeur. A ce stade, aucune investigation sur les eaux souterraines n'est recommandée.

A l'issue de ces investigations, nous recommandons la réalisation d'un plan de gestion des matériaux, incluant un bilan coût avantage des solutions de traitement disponibles (excavation, évacuation, confinement,

désorption thermique in situ, ...) ainsi que, comme mentionné, la réalisation d'une campagne de contrôle de la qualité des gaz de sols, notamment vis-à-vis des chlorobenzènes, composés volatils associés aux PCB et des PCB eux-mêmes. A l'issue de ces investigations, des recommandations pourront être émises quant à la suite à donner notamment vis-à-vis des usages projetés dans le bâtiment réhabilité et vis-à-vis de la gestion de la canalisation présente sous le décroché du bâtiment.

Le diagnostic complémentaire a permis de réaliser : - 7 sondages de sols en partie Sud, réalisés à la carotteuse Sonic jusqu'à la nappe (13 m environ par rapport au TN)

- La mise en place d'une canne gaz et prélèvement d'un échantillon de gaz des sols en partie Sud, à proximité du bâtiment industriel hors site qui sera conservé. Dans cette étude complémentaire des impacts ont été identifiés :
- en PCB (7) et HCT sur l'ensemble du linéaire Sud, de l'arase de l'ancienne canalisation jusqu'à environ -5/-5,5 m par rapport au TN.

Présence localisée d'un impact en PCB vers -11/-12 m par rapport au TN.

- en HCT et dans une moindre mesure en PCB entre les linéaires Nord et Sud (S7-ancien local transformateur) jusqu'à -1,2 m par rapport au TN.

2. Périmètre nord ("triangle")

Dans le cadre de la requalification du quartier de la Soie à Vaulx-en-Velin (69), différentes études et travaux ont été réalisés dans le secteur du Carré de Soie. Celles-ci ont mis en évidence la présence d'un bassin de rétention remblayé en 1972.

Des études ont été menés sur cette zone plus particulièrement et elles ont mis en évidence des pollutions multiples des remblais et des terrains sous-jacents (métaux, BTEX, PCB, COHV, HCT), rendant une partie de ces matériaux non compatible avec une mise en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) en cas d'excavation et d'élimination hors site conformément à l'arrêté du 28 octobre 2010.

L'emprise du bassin est estimée à environ 3 100 m2 sur la parcelle BN 64. la présence d'une bâche en polyane, sur la partie Est du bassin entre 4 et 5 m de profondeur, au niveau de laquelle un liquide noir, à forte odeur d'hydrocarbures a pu être observé ;

- o comparativement aux seuils de l'arrêté du 28 octobre 2010 définissant les critères d'acceptation en ISDI, la présence principalement sur la partie Ouest du site et sur les horizons superficiels d'une manière générale, de matériaux identifiés comme non inertes en raison de la présence d'anomalies chimiques classiquement observées dans les remblais d'origine anthropique ;
- o la présence d'un spot de pollution organique sur la partie Est du bassin (pollution multiple aux PCB, HAP, HCT, BTEX et autres composés), au droit de la réserve foncière destinée à la réalisation de grands équipements d'agglomération, avec des teneurs maximales observées sur l'horizon 4-5 m sus-jacent au polyane .





Ce spot de pollution atteint localement 6 à 7 m maximum de profondeur. L'extension verticale reste à être précisée au droit de certaines mailles. Selon l'état du polyane, ce dernier peut potentiellement constituer une barrière à la migration verticale de la pollution identifiée.

L'extension horizontale de cette pollution se doit également d'être précisée au moyen d'investigations complémentaires.

Présence d'une nappe alluviale entre 15 et 16m de profondeur, elle est jugée vulnérable de part l'absence de couverture imperméable. elle est par ailleurs exploitée par de nombreux captages dans un rayon de 1 Km principalement pour des usages de type usage industriel.

La présence de traces métalliques dans les eaux souterraines est confirmée (baryum, plomb, et potentiellement antimoine à confirmer) ;

o la présence d'un bruit de fond en tétrachloroéthylène dans la nappe est observée :

o une contamination des eaux souterraines par les COHV au niveau du piézomètre Pz4 ; l'existence d'une source « sols » au droit même du bassin de rétention à l'origine de cette dégradation de la qualité des eaux souterraines n'est pas avérée.

Date de génération du document : 13/07/2023

Polluant(s) identifié(s) ou

suspecté(s):

Non renseigné

Documents associés :

Non renseigné

Géolocalisation

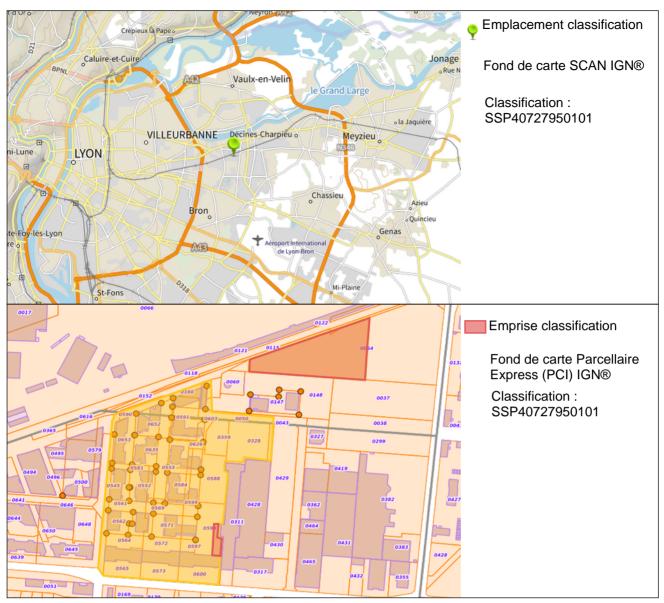
Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Vaulx en Velin		BN	0064	69
Vaulx-en-Velin		BR	0598	69





Plans cartographiques:



Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93

(EPSG:2154):

9192 m² Superficie estimée :

Long.: 849689.03595898, Lat.: 6519712.833661089

^{2 -} Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.





^{1 -} Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)